FICHE DE RÉCUPÉRATION - MATÉRIAUTHÈQUE

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux de construction en bon état, des box palettes sont mis à disposition dans les recyparcs pour que les usagers puissent y déposer et récupérer des matériaux réutilisables.

1. Matériaux Acceptés

Les matériaux déposés doivent être en bon état, propres et stockables dans les box palettes prévus à cet effet. Les matériaux acceptés sont :

- Blocs de construction (béton, parpaings) en bon état
- Briques non cassées
- Carrelages entiers et propres
- Plaques OSB complètes et en bon état
- Lattes de bois (sans clous ni vis apparents)
- Planches et panneaux de contreplaqué
- Pavés et dalles de terrasse
- Pierres naturelles ou de taille
- Tuiles en bon état
- Plinthes en bois ou PVC
- Chevrons et poutres en bois
- Portes intérieures complètes et en bon état
- Éviers et lavabos en céramique (sans fissures)
- Gouttières et tuyaux PVC (sans fissures ni cassures)

2. Consignes de Dépôt

- Seuls les matériaux figurant sur la liste ci-dessus sont acceptés.
- Les matériaux doivent être déposés soigneusement dans les box palettes dédiés.
- Aucun déchet, gravats ou matériaux cassés ne seront acceptés.
- Les matériaux doivent être secs et exempts de résidus dangereux (peintures, colles, solvants, etc.).

3. Consignes de Récupération

- Les usagers sont invités à récupérer les matériaux dont ils ont besoin. Il faut encoder les reprises dans le PDA.

4. Objectif de l'Initiative

Cette action vise à promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets en offrant une seconde vie aux matériaux de construction en bon état. Merci de respecter ces consignes pour assurer le bon fonctionnement du dispositif.